



PROGRAMME DE FORMATION

Programme détaillé formation MOTO





PERMIS MOTO

Le permis moto permet de préparer l'examen des permis de conduire A1 (125 cm³, soit 11 kw (15 cv)), A2 (< 35kw, soit 47 cv) et A (toutes catégories) et d'avoir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires au maniement de la moto. Dès 16 ans, le Permis A1 (125) permet de conduire des motocyclettes légères dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³ et dont la puissance maximum est de 11 kw, soit 15 cv.

Pour conduire ce type de véhicule, il est également possible (sous certaines conditions) d'effectuer une formation d'équivalence 125. Dès 18 ans, le Permis A2 permet de conduire des motos de toutes cylindrées, mais dont la puissance est limitée à 35 kw (47 cv).

Une fois le permis A2 obtenu, pour obtenir le permis A, il faut attendre une période de 2 ans et effectuer ensuite une formation de 7 heures en auto-école.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE (E.T.G.)

Si vous possédez déjà un permis depuis moins de 5 ans, vous n'avez pas besoin de vous présenter à l'épreuve du code (ETG). Dans le cas contraire, il vous faudra suivre une formation théorique à l'auto-école et vous présenter à l'examen du code.

FORMATION « HORS CIRCULATION » OU « PLATEAU »

Nos forfaits incluent 8 heures minimum de formation à l'épreuve « plateau » (cf. étape 1 REMC). Lors de cette formation, vous apprendrez à manœuvrer la moto afin de répondre aux exigences de l'examen :

MAÎTRISE DE LA MOTO SANS L'AIDE DU MOTEUR

L'objectif principal est d'être capable de pousser et manœuvrer la moto d'avant en arrière, afin de maîtriser son poids. Il faut également acquérir les connaissances minimum relatives aux principaux organes de la machine et à son entretien.

Pour y parvenir, un entraînement adapté est mis en place par des exercices spécifiques et pédagogiques destinés à faire maîtriser à l'élève les 2 parcours types examen et les vérifications qu'il est nécessaire de savoir accomplir.



MAÎTRISE DE LA MOTO À ALLURE LENTE

L'objectif principal est d'être capable de circuler à allure lente tout en conservant un bon équilibre et en maîtrisant son environnement par une recherche d'informations. Pour y parvenir, un entraînement adapté est mis en place par des exercices spécifiques et pédagogiques destinés à faire maîtriser à l'élève les 2 parcours types examen.

MAÎTRISE DE LA MOTO À ALLURE NORMALE (AUSSI CONNUE SOUS LE NOM DE « RAPIDE »)

L'objectif principal est d'être capable de maîtriser sa machine à allure normale sur route et autoroute, en toutes conditions de circulation, même dans des situations d'urgence (évitement d'obstacle, arrêt d'urgence). Pour y parvenir, un entraînement adapté est mis en place par des exercices spécifiques et pédagogiques destinés à faire maîtriser à l'élève les 4 parcours types examen.

INTERROGATION ORALE

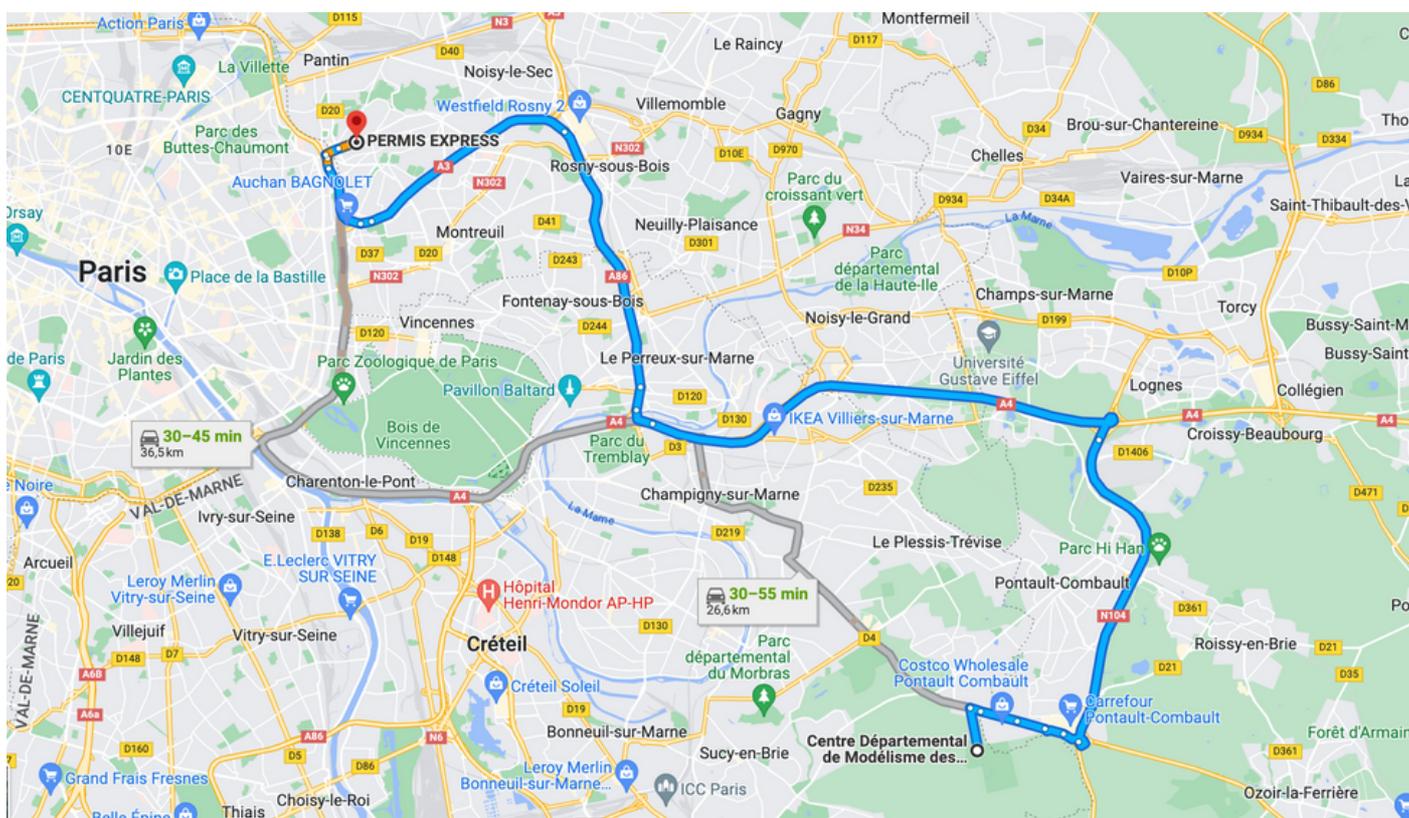
Des cours spécifiques sont dispensés à l'auto-école par le biais de supports pédagogiques adaptés pour vous aider à acquérir les connaissances nécessaires à la réussite de l'épreuve. Elle porte sur un certain nombre de sujets contenus dans 12 fiches et qui sont développés autour du thème principal : les risques spécifiques liés aux deux roues.

FORMATION « EN CIRCULATION »

Nos forfaits incluent 12 heures minimum de formation à l'épreuve « en circulation » (cf. étapes 2,3 & 4 REMC). Lors de cette formation, vous apprendrez à vous déplacer en toute sécurité, sans gêner les autres, ni les surprendre, et à jauger votre niveau de vigilance sur des itinéraires variés (ville, route, autoroute).

Un bilan de compétences sera effectué. Il est nécessaire d'avoir un équipement personnel se composant d'un casque adapté, d'une paire de gants homologuée NF ou CE (avec étiquette le prouvant) et une paire de chaussure montante ou de bottes.

L'emplacement de la piste moto à l'agence (Permis Express)



Adresse piste moto : Chem. des Marmouzets, 94510 La Queue-en-Brie



Modalité d'accès

Code de la route : Formation en code de la route en mode mixte, c'est-à-dire en présentiel et à distance.

Conduite : Formation en présentiel.

Délais d'accès

Le financement public est garanti dans un délai de 14 jours.

Le financement personnel est disponible dès la signature du contrat.